

Agreste Bourgogne-Franche-Comté



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

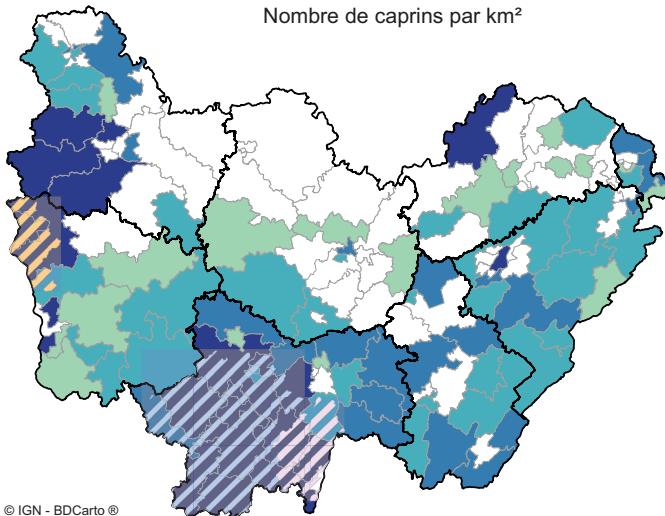
Décembre 2017



LA FILIÈRE CAPRINE

La production

Nombre de caprins par km²



© IGN - BDCarto ®

- Zone AOP Charolais
- Zone AOP Crottin de Chavignol
- Zone AOP Mâconnais

- Plus de 1
- Plus de 0,5 à 1
- Plus de 0,2 à 0,5
- Plus de 0,1 à 0,2
- 0,1 et moins

Source : BDNI caprine 2016

En 2016, la Bourgogne-Franche-Comté compte près de 28 000 chèvres. La région se classe ainsi au 6ème rang des régions françaises pour son élevage caprin. L'élevage régional se fait principalement au pâturage.

Le cheptel caprin se situe dans l'ouest de la région : en particulier dans la Saône-et-Loire qui élève 55 % des caprins, la Nièvre 18 % et l'Yonne 12 %. Cette concentration du cheptel s'explique par la production de fromages sous Appellation d'Origine Protégée « le Mâconnais » et le « Charollais » pour le département de la Saône-et-Loire ainsi que le « Crottin de Chavignol » pour la Nièvre.

En 2010, un élevage caprin régional possède en moyenne 30 chèvres contre 54 en France Métropolitaine. Toutefois, comme dans le reste de la France, cette moyenne a plus que doublé en 10 ans. Désormais, la production caprine est de plus en plus concentrée dans des élevages spécialisés avec plus de 80 % de l'effectif régional de caprins détenus par des élevages de plus de 50 têtes.

De 2000 à 2010, l'effectif des chèvres a baissé de 2 300 animaux dans la région passant de 33 300 à 31 000. Cette tendance se poursuit entre 2010 et 2016 pour atteindre 27 900 chèvres. C'est dans la Nièvre que cette baisse est la plus marquée puisque le département a perdu 1 200 chèvres de 2010 à 2016. En Saône-et-Loire, la diminution est de 800 animaux et dans l'Yonne de 600.

La Saône-et-Loire et la Nièvre aux premières places pour la production caprine

	Ensemble espèce caprine	dont chèvres	dont chèvrettes	dont autres caprins (y compris boucs)
Nièvre	7 150	4 900	1 600	650
Saône-et-Loire	22 420	15 800	4 700	1 920
Yonne	4 980	3 300	1 150	530
Autres départements	5 393	3 957	160	392
Bourgogne-Franche-Comté	39 943	27 957	7 610	3 492

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle 2016

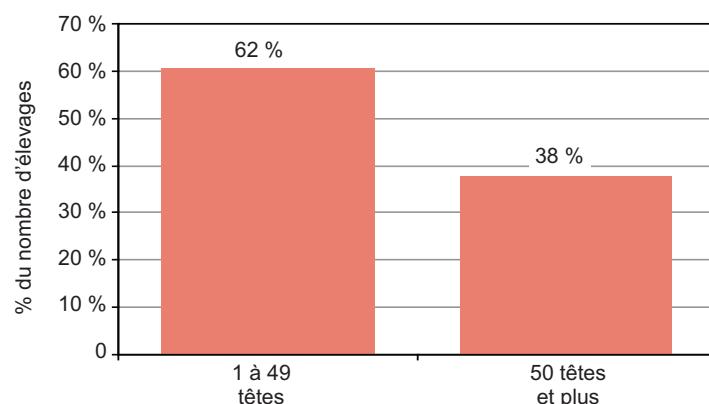
Un quart des exploitations avec chèvres sont spécialisées en Bourgogne-Franche-Comté

	2000	2010	2013
Exploitations avec chèvres*	617	449	547
dont moyennes et grandes	491	363	461
dont spécialisées (OTEX 4830)	97	126	112

* au moins 10 chèvres

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010, Enquête structure des exploitations agricoles 2013

Répartition des exploitations par taille du troupeau de chèvres



Source : BDNI caprine 2016



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

La filière caprine en Bourgogne-Franche-Comté - Décembre 2017

DRAAF
Bourgogne-Franche-Comté

L'organisation économique et la transformation

L'organisation économique est basée sur la transformation du lait à la ferme. Le département de la Saône-et-Loire est ainsi le premier département français pour le volume de lait transformé à la ferme. Les fromages sont valorisés sur les marchés locaux ou dans la restauration. La vente à la ferme constitue le mode de commercialisation principal. La filière bénéficie d'animation collective et de conseils de la part d'un technicien fromager accompagnant les élevages dans l'amélioration de leurs produits fermiers.

Dans cette organisation, une entreprise se détache avec la fromagerie Chevenet qui est une PME familiale spécialisée dans la transformation du lait de chèvre basée à Hurigny en Saône-et-Loire. Il s'agit d'un acteur majeur de la filière caprine du département avec la transformation annuelle d'un million de litres de lait dont 80 % est produit par la ferme familiale. Il produit ainsi la majeure partie des fromages AOP « Maconnais » et « Charollais ». En avril 2014, l'entreprise familiale reprend la fromagerie Grandjean spécialisée dans l'affinage de fromages fermiers et la vente au négoce qui commercialise au delà de la région.

Le bassin de production laitier de la Nièvre est tourné vers la production de fromage AOP « Crottin de Chavignol », dont la production est industrialisée dans des unités basées dans le département du Cher.



Les signes et démarches de qualité

Le département de Saône-et-Loire dispose de deux fromages d'Appellation d'origine protégée : le « Mâconnais » (règlement UE du 04/08/2010) avec une production annuelle de 83 tonnes en 2016 pour 8 opérateurs et le « Charolais » (règlement UE du 12/06/2014) dont la production annuelle est de 62 tonnes en 2016 avec 19 opérateurs. Au niveau départemental, l'AOP communique avec le collectif de Saône-et-Loire qui regroupe toutes les AOP-AOC du département tout produit confondu. Ces opérations sont accompagnées financièrement par le Conseil départemental de Saône-et-Loire.

Le département de la Nièvre possède également un fromage d'appellation d'origine protégée (AOP) du « Crottin de Chavignol », mais son aire géographique de production est majoritairement située dans la région Centre Val de Loire.

La commercialisation de fromages sous AOP est en augmentation plus rapide que la production de lait, ce qui peut poser problème si de nouveaux producteurs ne rejoignent pas l'AOP. Ainsi, l'enjeu pour les 5 prochaines années sera de structurer la filière en attirant de nouveaux éleveurs et en préparant le renouvellement des générations.

Par ailleurs, en 2016, une cinquantaine d'exploitations élèvent environ 2 500 chèvres en respectant les règles de l'agriculture biologique (Source : Agence Bio).

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté
Service Régional de l'Information Statistique et Économique
4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon cedex
Tél : 03 80 39 30 12 - Fax : 03 80 39 30 99

Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte
@agriculture.gouv.fr

www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

© Agreste 2017

Directeur : Vincent Favrichon
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédaction : Laurence Malet